

BUREAU  
Passage  
Lemonnier.  
12.

# LE RASOIR

BUREAU  
Passage  
Lemonnier  
12



ÉCHÉANCE DU 13 JUIN 1882.

Rédacteur en chef :  
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames  
à forfait

Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

## L'échéance du 13 Juin 1882.

Les élections du Juin approchent et il n'y a pas à se le dissimuler, une grande inquiétude règne dans le pays.

Dans la presse libérale, nous voyons les journaux qui d'ordinaire, à la veille d'une bataille électorale, chantaient à l'avance les *Alléluia* et les *Te Deum* les plus délectables, se tenir cette fois dans une mélancolique réserve, et si nous en croyons les indiscretions d'un Monsieur *bien informé*, on serait loin d'être rassuré dans les sphères gouvernementales.

D'où viennent cette inquiétude et ce malaise étrange ? La Belgique, cette terre classique du progrès et de la liberté, serait-elle capable de reculer de deux siècles en arrière, et les imbeciles de Schwinderwindeke et de Crasporcalghem auraient-ils encore quelques chances de ramener au pouvoir les nullités fanatiques du parti de l'éteignoir ?

Hélas ! c'est triste à dire, mais la politique hermaphrodite dont nous a gratifiés depuis quatre ans le cabinet Frère-Orban, a eu pour résultat incontestable de préparer admirablement le terrain sur lequel combattront... les cléricaux et de fournir à ceux-ci des arguments d'une logique irréfutable.

Comment ! l'extension du droit de suffrage est dans les vœux de tous ; l'Égypte, une tribu presque barbare, nous brûle la politesse en entrant résolument dans la voie de l'adjonction des *capacités* et chez nous, tandis que le parti catholique agite la nation avec un projet de réforme électorale tout préparé, le Ministre-Soleil renvoie insolemment aux calendes grecques toute proposition sur ce sujet, émanant de ses amis politiques !...

Comment ! le clergé se met ouvertement en révolte contre les lois, insultant dans ses chaires de *vérité* (!) tous ceux qui ne se courbent pas sous sa férule, rendant l'existence impossible aux dignes instituteurs de la campagne qui ne commettent d'autre crime que celui d'inculquer à la jeunesse l'amour de la patrie et le respect de l'autorité, outrageant dans ses manèges jusque la personne du Roi, et le gouvernement se croise les bras !...

Que dis-je ! loin de faire agir la justice devant laquelle tous les Belges doivent être égaux, il repousse systématiquement, par l'organe de M. Bara, toute proposition tendant à diminuer les émoluments de ces insulteurs ténébreux, afin que ceux-ci sans doute puissent s'écrier avec raison qu'ils sont au-dessus de toutes les lois humaines et rallier ainsi à leur cause les indécis et les faibles d'esprit !...

Tout n'est pas perdu cependant, mais avant que la bataille s'engage, il importe de dissiper l'inquiétude dont nous parlions plus haut. Une explication est nécessaire et les soldats du progrès attendent avec impatience une promesse solennelle à très courte échéance qui vienne dissiper leurs angoisses et qui leur donne confiance dans l'avenir.

Une occasion se présentera bientôt. Selon les précédents, le Ministre-Soleil viendra lui-même défendre sa candidature à la prochaine séance de l'Association libérale. Eh ! bien, il faut qu'on lui arrache les déclarations qui seules peuvent sauver le parti libéral et épargner à la Belgique la honte d'une nouvelle domination cléricale.

Il faut que M. Frère-Orban nous dise si le projet de loi qu'il déposait le 29 Janvier 1878, alors qu'il était membre de l'opposition, et qui portait la suppression de tout traitement aux ministres des cultes ayant subi une condamnation, deviendra bientôt un fait accompli.

Il faut qu'il nous dise, s'il entend conserver au clergé cet odieux privilège qu'on appelle : immunités ecclésiastiques.

Il faut qu'il nous dise si l'enquête scolaire (dont coût jusqu'à présent 400,000 francs) ne doit avoir d'autre effet que celui de prouver aux populations que curés, vicaires et évêques ont le droit absolu de se ficher des lois comme de l'an quarante « avec permission spéciale des autorités. »

Il faut que nous sachions enfin si le Grand-Pontife daignera bien et satisfaire aux aspirations du pays, en accordant à des milliers de citoyens instruits et honorables, les mêmes droits civiques qu'aux idiots de la Campine qui n'ont d'autre mérite que celui de payer annuellement à l'État quelques

pièces de cent sous, leur plus souvent fournies par les seigneurs orgueilleux dont ils sont les serfs rampants et soumis.

Où, cette grande explication est nécessaire et si elle n'était pas satisfaisante, il serait du devoir et de l'honneur du *boulevard du libéralisme* d'éliminer sans hésiter l'homme absolu dont l'entêtement fatal amènerait inévitablement la chute du parti libéral.

Que ce ne soit plus à Liège que les Abeilles de la politique viennent désormais chercher leur Heloise !... RACAGNAC.

## LA QUINZAINE

### La Révision du Code civil.

L'événement capital de ces derniers jours est l'avant projet de révision du Code civil, présenté par M. Laurent sur les 227 premiers articles.

Le travail colossal que l'éminent professeur de Gand entreprend après tant d'autres qu'il a mené à bonne fin avec un rare bonheur et une autorité peu commune, fera le plus grand bruit dans le pays et à l'étranger.

Nous ne sommes pas à la veille de voir se réviser du jour au lendemain les lois fondamentales de notre société civile ; elles ont de trop profondes racines et sont trop généralement reçues et mises en pratique pour qu'on y renonce de si tôt. Cette question de révision doit mûrir, se familiariser avec l'opinion publique et subir l'épreuve de la discussion.

Pour cela il faudra plusieurs années encore : patience donc est nécessaire à la femme qui a pu croire qu'elle allait du coup s'affranchir de l'autorité paternelle comme jeune fille, de la puissance maritale comme épouse, patience à ceux qui escomptent les profits de l'extension des droits d'hérité à ceux qui ne sont pas liés par le sang au défunt ; patience à ces épouses malheureuses, à ces femmes martyres qui entrevoient dans la nouvelle institution de la *séparation de fait*, l'épée de Damoclès toujours suspendue au-dessus de la tête des mauvais maris. La loi n'évolue pas avec cette légèreté fort heureusement, et l'avant-projet si hardi, si large, si généreux de M. Laurent, est encore loin du port de la réalité.

Un point ne sera jamais admis et n'est d'ailleurs pas admissible : c'est qu'on puisse retarder le mariage tant des filles que des garçons jusqu'à l'âge de 21 ans. Il faut reconnaître absolument les lois de la nature humaine pour n'autoriser le mariage qu'à cet âge-là ; et le premier Code — il n'y en a pas encore à notre connaissance — qui promulguera un pareil principe, heurtera de front des faits et des idées qui le réduiront d'emblée, à l'impuissance. Ce sera le cas de dire comme le sage antique : *Quid leges sine moribus ! — Que peuvent les lois sans les mœurs.*

Une réforme qui s'impose et que tous les esprits sagement éclairés appuieront sans aucun doute, c'est la révision de l'art. 757 du Code relatif aux droits des enfants naturels dans la succession de leur père et mère.

On sait que ces pauvres petits êtres, innocents d'une faute que la morale du monde ne leur fait que trop chèrement expier, sont frappés par la loi même qui limite à une portion congrue ce qu'ils peuvent recueillir par succession. Non seulement ils n'ont aucun droit à succéder aux parents de leurs parents, mais dans le système actuel, ils ne peuvent recueillir qu'une part moindre que des parents du défunt à un degré plus éloigné dans l'ordre naturel, ne recueillent de plein droit. Et le Code si sou-

cieux de sauvegarder les droits des enfants légitimes, se montre absolument impitoyable pour restreindre à l'extrême le bien des malheureux qui n'ont pas de père.

La conséquence logique du système du Code est qu'il vaut mieux, lorsqu'on a un enfant naturel, ne pas le reconnaître légalement afin de pouvoir lui octroyer les faveurs que la loi ne permet qu'au profit d'un étranger.

M. Laurent propose d'étendre les droits de l'enfant naturel dans une juste mesure et de renverser les obstacles que le législateur fanatique de morale, a mis à la réparation d'une faute. Son idée fera du chemin et arrivera dans les premières du projet, nous n'en doutons pas.

### Pauvres propriétaires.

Depuis notre dernière causerie sur l'augmentation des frais de justice, on nous a signalé deux faits qui démontrent l'absolue nécessité de réviser la procédure, non pas dans le sens de l'augmentation des frais comme il en est actuellement question, mais précisément dans le sens tout contraire.

On connaît la législation actuelle sur les locations : un locataire ne paie pas son terme, ne fut-il que de cinq francs par mois — cela se voit — il faut en dépenser vingt fois autant pour arriver à le mettre dehors, même en faisant l'abandon de ce qu'il doit. Cela n'a pas échappé à un certain nombre de menages ambulants qui voyagent de maison en maison, se gaussant de leur propriétaire et acquittant bien en tout deux mois de loyer sur douze. Le truc est simple : on se présente dans une maison où moyennant dix, quinze, vingt francs, pour le premier mois, on se fait donner un quartier. Une fois installé, on cesse de payer : vainement le propriétaire réclame, on lui rit au nez et on lui signifie gaiement qu'on ne videra les lieux que lorsqu'il aura passé par les frais de huissier, juge, greffier et recors qui doivent intervenir pour vous débarasser du diable.

Le malheureux propriétaire patiente, tempore espérant mieux : après trois ou quatre mois d'attente, il faut se décider à perdre son loyer et pardessus le marché, dépenser 80 à 100 francs pour en finir avec le grain qui se fera peut-être remplacer par un autre de l'espèce.

Que l'exemple se propage, et que tous les petits locataires se donnent le mot pour en faire autant, ce dont ils ont parfaitement le droit sous notre législation, et les propriétaires pourront fermer leurs immeubles et aller mendier.

Qu'on ne croie pas que nous inventons : nous ne sommes que l'écho de plaintes nombreuses sur un mal qui tend à se répandre de plus en plus : qui voudra s'en assurer peut se rendre Montagne St-E. Waiburge, 77, et rue Louis Jamme, 9, il y trouvera des renseignements précis et la preuve manifeste du danger qui menace les petits propriétaires.

### Un réveil.

Quelques libéraux, pris de honte où de remords, on ne sait pas encore, ont pensé qu'il fallait bien à la fin se décider à mourir — si c'est possible — les cléricaux travaillant pour leur boutique.

On a donc décrété qu'une *kermesse de bienfaisance* aurait lieu au parc de la Boverie au commencement de Mai.

D'après l'ouï-dit — car le programme officiel n'a pas encore paru — il y aurait vente publique, concerts, illuminations, feux d'artifices, etc.

Nous félicitons sincèrement ceux qui se sont mis à la tête de cette difficile entreprise et leur souhaitons toute la bonne volonté dont ils n'auront que trop besoin. Mais il ne faut pas se le dissimuler, une pareille fête, qui est la première de ce genre à Liège, n'offre guère de chances de réussite.

D'abord parce qu'il faut compter avec les difficultés et les frais de l'organisation, puis avec l'inclemence du temps, enfin, et c'est là l'écueil le plus grave, avec l'indifférence et la *pingrerie* libérales. Le mot est dur, mais pas trop.

Que faut-il attendre à Liège, des familles riches qui se disent libérales, en se tenant obstinément en dehors de toute manifestation politique — et de ces chefs du libéralisme dont les femmes et les filles trônent aux *Fancy-fair* organisées au profit des petit-frères ?

Ce n'est que la bourgeoisie, celle qui dans la mesure de ses forces, a toujours conforme ses actes à ses convictions, qui viendra encore cette fois déposer son obole et accomplir son devoir.

### LA CONFÉRENCE DU 24, AU CASINO GRÉTRY

M. Janson, l'un des plus brillants orateurs de notre Chambre haute, viendra donner une conférence le 24 courant, à Liège, au Casino du Passage Lemonnier. Il parlera de la question électorale, et il le fera sans nul doute, avec cette élégance de forme, cette solidité de fond dont il a donné tant de preuves.

La question du reste offre un beau champ aux spéculations de la parole.

Rarement sujet s'est présenté avec une plus forte dose d'intérêt et c'est peut-être là ce qui en fait tout le danger. On n'écoute guère un orateur parlant dans le vide : Maître Cornesse, le dieu de notre ferblanterie parlementaire en sait quelque chose — mais on écoute beaucoup et l'on discute encore davantage celui qui, comme M. Janson, veut faire la lumière sur une grosse question, pleine d'avenir et de difficultés.

Nous irons volontiers entendre le conférencier Bruxellois : qu'on soit de son avis ou non, on ne lui a jamais inutilement consacré son temps, et nous irons l'entendre avec d'autant plus de raison que, nous l'avons sans doute, nous n'avons jamais pu comprendre la solution proposée par le groupe parlementaire de la capitale à la question de l'adjonction des capacités au cens. Beaucoup d'articles ont paru sur cette question, et pas un seul selon nous, n'atteint à la vérité politique ; ce n'est pas seulement ici une formule qu'il s'agit de trouver — ce qu'on n'a pas encore fait — mais aussi une raison d'intérêt social, d'intérêt politique qu'il importe de démontrer. Et nous nous promettons beaucoup de plaisir de voir à l'œuvre M. Janson.

En tous cas, nous lui souhaitons sincèrement bonne chance et beaucoup de conversions.

J. B.

### Pot-pourri

**Nouveau Conservatoire.** — Dans sa séance du 27 Mai dernier, le Conseil communal adoptait définitivement les plans, devis et cahier des charges pour la construction du nouveau Conservatoire de musique.

Voilà donc bientôt onze mois de cela et jusqu'à présent rien ne fait prévoir la mise en adjudication des travaux nécessaires.

Y a-t-il de l'indiscrétion à demander à ce retard, et dans le but d'attirer le plus grand nombre possible d'étrangers dans nos murs, aurait-on par hasard l'intention de conserver intact, cet éte encore, le magnifique trou béant qui fait depuis trois ans le plus bel ornement du Boulevard Piercot,



# PETITE REVUE.



— Encore un Sire!  
— Il faudra absolument qu'on édicte des lois dans le code militaire contre ceux qui ne supportent pas le bienfaisant climat de l'Afrique centrale



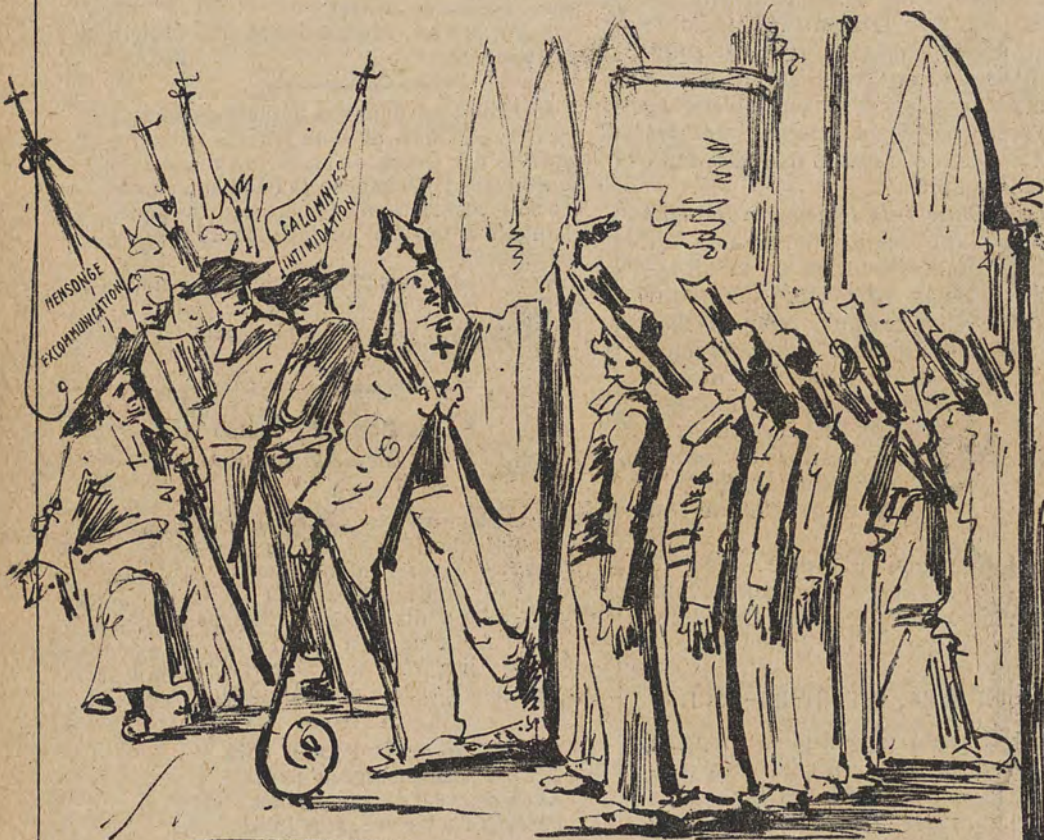
Le docteur C<sup>me</sup> Outre-Merise (Une caisse d'horloge sur sa voiture)  
— Les femmes du peuple. — La! vola l'médecin des moerts qu'a on wahai so s'voiture



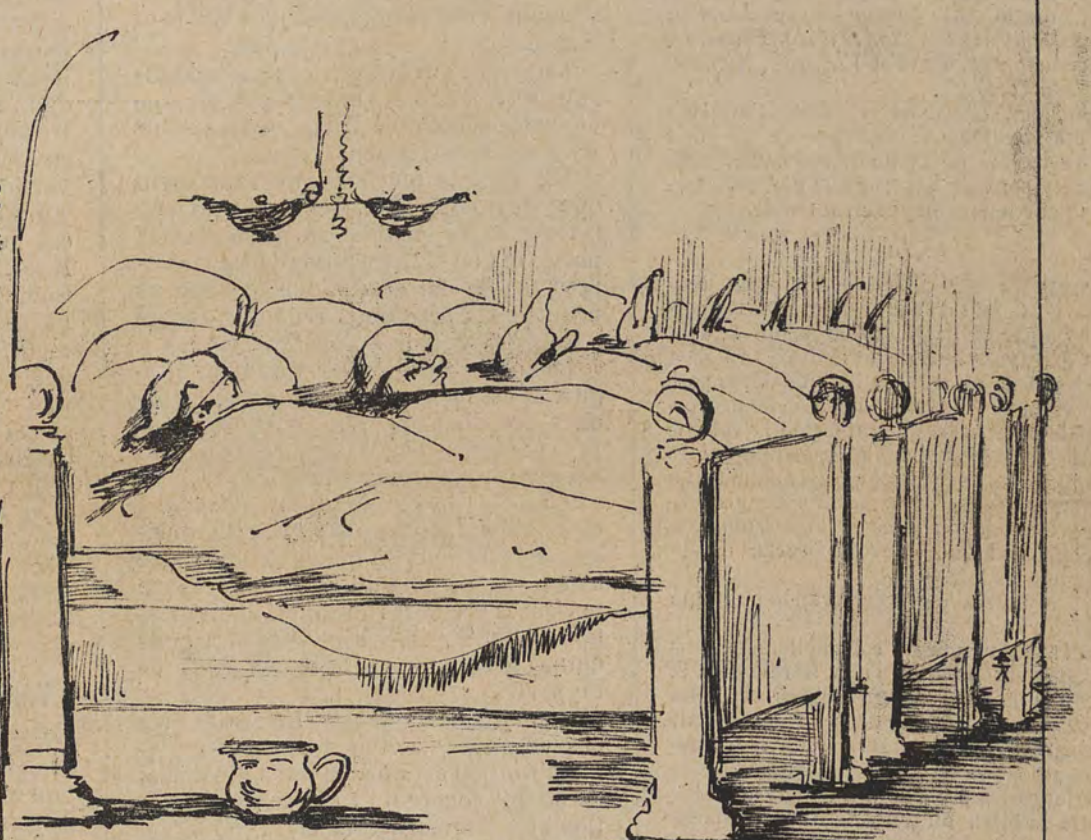
Système non breveté pour ombrager la Place verte pendant les jours caniculaires (Projet de M<sup>r</sup> Renier)



Au Concert populaire:  
Le chroniqueur du Journal La Meuse cherchant à découvrir la fin de la nouvelle œuvre symphonique de l'abbé Raway

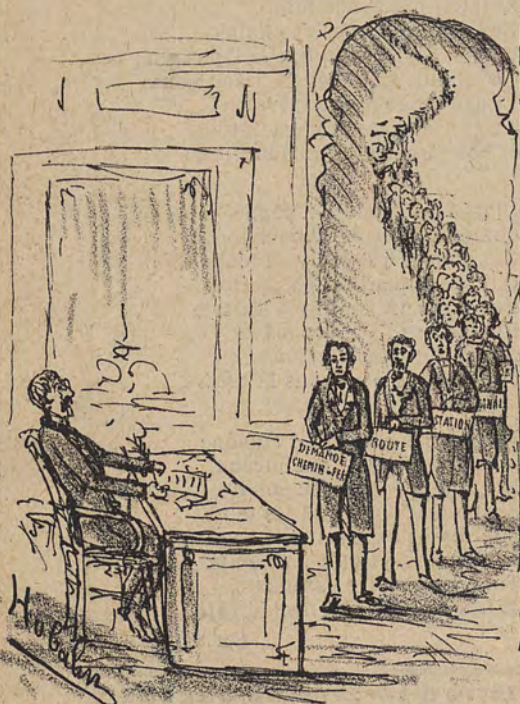


CLÉRICAUX



LIBÉRAUX.

Comment on se prépare aux élections du mois de Juin



La discussion du budget des travaux publics en Belgique.



Le ministre Sainctelette en Suisse  
— Cepauvre Rolin-Jacquemin! quel bon tour je lui ai joué là.



A FRAGNÉE  
Hauts et vaillants exploits de la célèbre société de Cramignons verviétoise «Les Amis de l'roquette» . . . . .



Qui réfléchissent aujourd'hui tout à leur aise sur le danger qu'il y a de boire trop de roquies quand on a le pekot trop valeureux